



**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU CODES 93 EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Les membres adhérents de l'association CODES93, Comité Départemental d'Education pour la Santé en Seine-Saint-Denis, régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en distanciel via Zoom le 12 septembre 2022 à 18h00.

L'ordre du jour est le suivant :

Présents :

Cyril CROZET, Jean-Luc DUMAS, Anne-Valérie CONSTANT, Johann CAILHOL

Invité :

Laurent BAUER (directeur),

L'Assemblée Générale du CODES 93 est ouverte par son président Cyril Crozet à 18h00.

Ordre du jour :

- adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- validation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- vote du budget prévisionnel 2022
- approbation du bilan d'activités 2021
- mise au vote de nouvelles candidatures au Conseil d'Administration
- questions diverses

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du compte rendu de la dernière Assemblée Générale, l'approuve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du budget prévisionnel 2022, approuve le budget prévisionnel 2022 du CODES 93.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'activités 2021, approuve le rapport d'activités 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Après appel à candidature par le Président du CODES 93, Mme Blanche JULLIEN se présente comme candidate à une fonction d'administratrice du CODES 93. L'assemblée accepte la candidature de Mme Blanche JULLIEN

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du CODES 93 lève l'Assemblée Générale du CODES 93 à 19h30.

M. Cyril CROZET

Président du CODES 93

